



Le 9 juin 2017

Communiqué de presse. Centrale thermique de Gardanne

Nous prenons connaissance par un communiqué de presse que le Tribunal administratif de Marseille annule l'autorisation d'exploitation de la biomasse pour la centrale thermique de Gardanne, compte tenu du caractère insuffisant de l'étude d'impact.

Pour répondre aux besoins humains en énergie en respectant les milieux et le vivant l'avenir est obligatoirement dans un mixte énergétique qui alliera différentes sources d'énergies, renouvelables et traditionnelles. La production à partir de la biomasse doit faire partie du mixte énergétique.

Une fois de plus les industrielles prennent des raccourcis et présentent des dossiers qui ne prennent en compte que l'intérêt comptable et financier en contournant les acteurs locaux et les populations.

Notre association avait émis des réserves sur le volet importation de bois de ce dossier en ignorant les propositions de valorisation de la ressource bois issu de notre forêt provençale qui représente un taux de boisement de 48 % sur le territoire.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la deuxième région forestière française. Elle dépasse la moyenne nationale, estimée à 29 %. Sur nos communes la forêt ne cesse de s'étendre depuis plus de cent ans du fait de la déprise agricole qui laisse des terrains à l'abandon, libre de reconquête par la végétation ligneuse, exception faite des zones littorales.

Ce n'est pas l'arrêt du projet qui règlera les questions sociales et environnementales mais la construction d'une alternative assises sur la ressource locale et inter régionale.

Si on considère la bio masse comme un élément constitutif du mixte énergétique on doit :

- Mettre en place une gestion publique responsable et durable des forêts.
- Organiser le travail avec tous les acteurs de la filière bois et la valorisation de la forêt.
- Créer un comité de suivi réunissant l'industriel, les partenaires publics (Etat et collectivités locales), les partenaires sociaux (organisations syndicales) et les représentants des usagers et les associations.

Le MNLE réseau Homme&Nature est convaincu que le site industriel de Gardanne recèle les savoirs faire permettant l'émergence d'un site de production alliant la recherche et l'utilisation des nouvelles technologies.

Afin d'apporter notre pierre à la définition d'un projet alternatif nous renouvelons notre proposition d'une rencontre à Gardanne après le 18 juin afin de sortir des postures électoraliste et des passions partisans.

Nous inscrivons cette action dans notre engagement pour la valorisation de la Forêt Méditerranéenne.

Christian PELLICANI

Lucien FRAU

Président National

Président du MNLE13

MNLE Réseau Homme&Nature

revue.naturellement@orange.fr

MNLE Réseau Homme&Nature : 10 rue Parmentier, 93100 MONTREUIL